

**Etats généraux de la justice**

**Justice de protection**

**Conférence régionale annuelle sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération**

**Votre organisation / juridiction : Cour d'appel de Nîmes**

**Date de l'atelier : le 23 novembre 2021**

**Nombre de participants à l'atelier : 36 participants**

**Informations sur les participants <sup>1</sup> : conférence régionale annuelle sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération réunissant les personnes suivantes** (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) :

- Représentants du parquet général, des magistrats du siège de la cour
- Représentants des parquets et des magistrats du siège des tribunaux judiciaires
- Représentants de l'administration pénitentiaire du ressort
- Représentants de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ressort

**Restitution des échanges :**

*Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.*

*Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne au tableau. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.*

---

<sup>1</sup> Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

---

<b>Thématique :</b>	
<b>Problématique / enjeu identifié :</b>	<b>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</b>
<b>1. La politique de protection mise en place en direction des publics vulnérables dans le parcours d'exécution des peines (mineurs, jeunes majeurs, majeurs protégés)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Permettre à l'administration pénitentiaire de mieux identifier les majeurs protégés pour adapter leur prise en charge,</li><li>✓ Renforcer les liens entre les juridictions et l'administration pénitentiaire concernant la prise en charge des détenus considérés vulnérables par l'administration pénitentiaire pour des raisons autres que juridiques (détenus violents...)</li><li>✓ Améliorer les moyens de l'offre éducative PJJ pour une prise en charge effective</li></ul>